

APPEL À PRODUCTION DE QCM POUR L'ÉVALUATION DES SAVOIRS ASSOCIÉS AUX COMPÉTENCES DU C2i



La politique nationale de certification des compétences numériques menée par la MINES à travers la certification C2i nécessite d'enrichir les outils et ressources d'évaluation de compétences utilisés par l'ensemble des établissements certificateurs. Une première étape consiste à généraliser pour chaque niveau et spécialité du C2i l'utilisation d'une base nationale de QCM pour faciliter et harmoniser l'évaluation des connaissances sous-jacentes aux compétences visées, en complément de l'évaluation des compétences en acte qui est actuellement traitée au travers d'un dossier numérique de compétences (DNC).

Ce premier appel à production est proposé par un groupe de travail initié et piloté par la MINES composé d'experts C2i et de représentants des UNT et IUT en ligne. L'appel à production doit permettre d'enrichir la base de QCM déjà existante au niveau national de nouvelles questions pour tous les niveaux et toutes les spécialités du C2i (sauf le C2i2e), même s'il existe davantage de besoins immédiats pour le second niveau. Il concerne également le C2i2forcom pour les domaines transversaux uniquement.

Sont concernés par cet appel tous les établissements d'enseignement supérieur français et groupements d'établissements.

Cahier des charges

Les projets de production de QCM proposés dans le cadre de cet appel à production devront :

- respecter les critères de qualité décrits dans le document joint ;
- associer chaque question à l'un des thèmes proposés (ou à défaut proposer un thème correspondant si celui-ci n'est pas proposé dans les listes) ;
- répartir de façon équilibrée les questions sur tous les thèmes des compétences traitées ;
- associer des commentaires explicatifs à chaque proposition de réponse (documenter l'exactitude des bonnes réponses et expliquer la pertinence des réponses fausses) ;
- prévoir une pré-validation des questions ;
- prévoir la saisie des questions sur la plate-forme correspondante (il existe une plateforme par niveau et spécialité de C2i et deux formats d'import seront possibles) ;
- NB : utiliser le multimédia est possible (mais il faudra alors rentrer les questions à la main), en gardant à l'esprit la nécessité de l'accessibilité à prévoir pour les personnes en situation de handicap.

Afin d'optimiser l'évaluation des projets soumis, il est demandé à chaque porteur de fournir un échantillon de 10 questions représentatif des domaines couverts.

La production à plusieurs est préconisée, mais elle n'est pas obligatoire.

La pré-validation doit quant à elle obligatoirement faire intervenir des tiers.

Procédure de Soumission

- Remplir et retourner le formulaire en suivant le lien <https://c2i.education.fr/enquetes/index.php?sid=53768&newtest=Y&lang=fr> (vous aurez la possibilité d'enregistrer le formulaire pour y revenir) en l'accompagnant des pièces demandées par courrier électronique à kazarian@unistra.fr **AVANT le 7 juillet 2013**.
- Le dossier complété doit être signé par le chef de l'établissement ou par le responsable du groupement d'établissements porteur du projet.
- Il doit être accompagné d'une lettre d'engagement indiquant les délais de production signée par les auteurs.
- L'établissement porteur du projet s'engage à assumer la gestion des droits d'auteurs. Les questions produites seront sous licence Creative Commons  Attribution– Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/>). Le nom de l'auteur sera visible dans la base de QCM, mais pas dans les textes des QCM que passent les candidats.
- L'aide financière accordée sera de 7 euros par question validée. Ceci équivaut à un soutien financier de 50% de l'ensemble des moyens estimé nécessaire pour produire une question respectant le cahier des charges.

Procédure d'instruction

- La sélection des projets est réalisée par le groupe de travail de la MINES composé d'experts C2i et de représentants des UNT et d'IUT en ligne.
- La sélection des projets se fera selon les critères de qualité décrits dans le document joint et de manière à obtenir une répartition équilibrée de la production entre les compétences et les thèmes pour chaque niveau et spécialité.
- Suite aux retours des éventuelles navettes et à l'acceptation des projets concernés, l'Université Ouverte des Humanités établira alors une convention de partenariat définissant la collaboration (critères financiers, juridiques...) avec l'établissement ou le groupement d'établissements concerné.
- Tout projet retenu fera l'objet d'une notification à l'établissement ou le groupement d'établissements qui en est le porteur. Le soutien financier est accordé à cet établissement.
- Une fois les questions livrées, elles seront validées sur la base du cahier des charges par un comité de validation émanant du groupe de travail à l'origine de cet appel.
- Les questions non validées suite à la livraison seront renvoyées aux porteurs pour correction et seront à nouveau soumises à validation.
- Les crédits seront versés en une fois au prorata du nombre de question livrées et validées.